

## Compte-rendu de la réunion du Conseil des Enseignements du 23/09/2016

Ordre du jour :

1. Responsabilité du Master AIED - Responsabilité des Masters
2. Modification des MCC pour la L3 et le M1 Physique
3. Requête de crédits pédagogiques pour NPAC : 1500 euros pour la visite du GANIL
4. Points divers (mise à plat des PCC, contrat 2019-2023)
5. CRCT pédagogique, audition des projets de Cécile Roucelle et Sylvain Chaty

*Présents* : Imane Boucenna (présidente), Edouard Boulat (secrétaire de séance), Guillaume Blanc, Adrian Daerr, kamar Sarah Jarraya, Douglas Marshall, Christophe Mora, Jaysen Nelayah, Bastien Peraldi, Delphine Richer, Cécile Roucelle, Daniele Steer, Alessandra Tonazzo, Marc-Antoine Verdier.

*Excusés* : Alain Sacuto, Francesca Carosella, Gerard Rousset, Simon Bourret

*Invités* : Julien Browaey, Olivier Cardoso, Loïc Lanco, Giuliano Orso, Charlotte Py, , Francis Richard,

*Début de la séance à 13h00*

### 1. Responsabilité du Master AIED – Responsabilité des Masters

#### 1.1 Responsabilité du Master AIED :

La demande de Benjamin Thiria de prendre officiellement la responsabilité de la mention de Master AIED (Approche Interdisciplinaire des Energies de Demain) est examinée.

Julien Browaey et Olivier Cardoso font le point sur la structuration des Masters à l'UFR, organisés, suite aux réformes LMD et suivantes, selon la hiérarchie Mention / Spécialité / Parcours. La quasi-totalité des M2 proposés à l'UFR sont regroupés au sein de la mention PFSI (Physique fondamentale et sciences de l'ingénieur) qui comprend 8 spécialités.

La mention AIED est adossée au laboratoire LIED. Par son caractère interdisciplinaire, elle constitue une mention en soi, regroupant 2 spécialités : IPE (Ingénierie physique des énergies) et E2S (Energie, écologie, société). Benjamin Thiria bénéficie d'une PCC de 48h pour la responsabilité de la spécialité IPE. Il demande à prendre la responsabilité de la mention AIED tout en conservant celle de la spécialité IPE.

Le CENS décide d'accéder à la demande de B. Thiria, étant entendu que cette responsabilité ne pourra faire l'objet d'une PCC additionnelle aux 48h de PCC pour IPE.

### 1.2 Responsabilité des Masters :

La discussion se porte ensuite sur la responsabilité des masters de la mention PFSI. Elle s'appuie sur un document de Matteo Cacciari, actuellement responsable des masters, soulignant l'importance de la tâche dans le contexte actuel (loi sur la sélection en master impliquant une nécessaire harmonisation des parcours M1+M2 d'une part, et d'autre un éventuel rapprochement avec l'UPMC) et demandant à ce qu'un appel d'offre soit émis pour ces nouvelles tâches, dès que le contexte sera moins mouvant.

Julien Browaey rappelle qu'une PCC de 24h est actuellement accordée pour cette tâche.

Christophe Mora souligne l'importance de choisir la bonne personne et rappelle que l'UPMC nous sollicite régulièrement pour lancer des discussions, si bien qu'on ne peut pas trop attendre. Loïc Lanco souligne qu'il est important d'avoir un responsable identifié et dédié à cette tâche importante.

Giuliano Orso demande quel est l'interlocuteur naturel pour mener les discussions avec l'UPMC.

Daniele Steer fait remarquer que le futur étant incertain, il est peut-être trop tôt pour lancer un appel d'offre.

Alessandra Tonnazzo fait remarquer qu'il faut bien distinguer entre mener la réflexion sur le futur d'une part, et mettre en œuvre la solution d'autre part.

Imane Boucenna fait valoir qu'on peut lancer un appel d'offre même si le contexte est incertain.

Adrian Daerr va dans le même sens et suggère de publier un appel d'offre qui associerait les candidat.e.s à la définition de la direction à prendre pour les 4 ans à venir.

Cécile Roucelle ajoute que cette tâche pourrait être partagée entre deux personnes.

Jaysen Nelayah pointe le fait que la réflexion doit être commencée, même si l'appel d'offre n'est pas publié maintenant.

Il se dégage de cette discussion qu'il est opportun d'initier la réflexion sur le lancement d'un appel d'offre, sans attendre que les projets de loi soient concrétisés.

Il est proposé de suggérer ce point à l'ordre du jour du CUFV.

## 2. Modification des MCC pour la L3 et le M1 Physique

Giuliano Orso (responsable L3) et Christophe Mora (responsable M1) proposent des modifications des MCC et des ECTS pour ces deux filières.

Ces modifications concernent :

- pour la L3, la régularisation de la structure des enseignements d'apogée auprès de la CFVU (les enseignements de Physique Contemporaine et Physique Expérimentale ont lieu aux premiers et deuxième semestres par demi groupes, il s'agit de valider et de signaler ce changement à la CFVU).
- pour le M1, l'harmonisation à 6 ECTS des différents modules d'enseignement du premier semestre, suite à une redistribution des heures d'enseignements qui donne le même poids à tous les enseignements. Spécifiquement sont concernés les enseignements de Physique Quantique et de Physique Statistique, qui passeraient de 5 à 6 ECTS suite au renforcement des heures de TD.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité par le CENS.

## 3. Requête de crédits pédagogiques pour NPAC

Antoine Kouchner, responsable du M2 NPAC, fait une demande exceptionnelle de crédits pédagogiques (1500 euros) pour financer partiellement la visite du GANIL. Etant donné que les crédits ne sont pas épuisés et que le M2 NPAC n'avait pas bénéficié de crédits pédagogiques cette année, le CENS valide cette demande à l'unanimité.

## 4. Points divers (mise à plat des PCC, contrat 2019-2023)

#### 4.1. les prises en compte de charge (PCC) :

Il est nécessaire de mettre en place une réflexion sur la remise à plat des PCC pour la prochaine ouverture de la Foire au printemps 2017, la réflexion portant sur les modalités de l'évaluation de l'adéquation du volume de la décharge à différentes tâches bénéficiant d'une PCC.

Cécile Roucelle pointe la nécessité de définir un cadre pour donner une description standardisée des charges.

Olivier Cardoso rappelle qu'il existe un référentiel, i.e. une liste officielle des tâches pédagogiques qui peuvent faire l'objet d'une PCC, qui pourrait être utile à la mise à plat.

Julien Browaeys propose de mettre en place un formulaire internet permettant aux bénéficiaires de PCC d'en faire la description. Il ajoute qu'il serait nécessaire d'écouter chacun des bénéficiaires des PCC, sous forme de séminaires.

Giuliano Orso souligne la nécessité d'être quantitatif dans la description, pour permettre la comparaison entre différentes charges.

Le CENS est favorable à cette réflexion, il est proposé d'affiner le contenu possible d'un formulaire internet permettant la description des différentes tâches.

Voici le formulaire à compléter par les membres du CENS :

<http://bit.ly/PCCCENS> à

#### 4.2 Evaluation 2014-18 et accréditation 2019-23.

Suite à une réunion récente organisée par la DEF-CFVU sur le sujet, un point d'information est fait aux membres du CENS et Francis Richard rappelle quelques dates :

- la liste des formations par « champs » doit être retournée par l'établissement le 23 février 2017, la date de retour attendue pour les composantes sera mi-février 2017.
- le bilan global doit être rendu le 15 septembre 2017.

Loïc Lanco souligne la nécessité de travailler à plusieurs pour ces bilans, qui représentent un travail important.

#### 5. CRCT pédagogique, audition des projets de Cécile Roucelle et Sylvain Chaty

- Présentation par Cécile Roucelle d'un cursus de Licence international, projet précis de réflexion autour de la mise en place d'une filière sélective internationale.

- Présentation par Sylvain Chaty de l'observatoire Paris Diderot et d'une formation associée exploitant cet observatoire.

De nombreuses questions sont posées concernant les formations proposées. S'ensuit une discussion, au cours de laquelle il est souligné que les deux projets sont très sérieux. Aucun consensus ne se dégage pour soutenir l'un ou l'autre projet.

Le CENS ne pouvant pas s'engager sur la création d'une nouvelle filière (cursus L international), il est décidé que les deux projets ne seront pas classés par le CENS.

*Fin de la séance à 16h45*